



## DECLARATION LIMINAIRE

### Seconde convocation

### CTPD

## « Suppressions d'Emplois »

du 14 janvier 2010

Au niveau central, l'Union SNUI SUD Trésor Solidaires a refusé de participer à un CTPD du 30 novembre 2009 qu'elle a considéré être une « mascarade ».

Partout en France, par l'action et la grève, les agents ont manifesté à l'occasion des CTPD locaux pour dénoncer les suppressions d'emplois annoncées qui affaiblissent encore plus les services.

Ce CTPD Emplois, ou plutôt suppressions d'emplois, va en effet consacrer la disparition nette de 25 postes dans le département.

A la DGFIP, Bercy va supprimer, pour 2010, 2569 emplois, soit un emploi toutes les 3h30 !

Cette gestion comptable des emplois se décline, par catégorie, en :

- suppression de 1498 emplois de catégorie C
- suppression de 842 emplois de catégorie B
- suppression de 229 emplois de catégorie A
- création de 187 emplois de catégorie A+

Localement, cela fait 115 emplois qui disparaissent depuis 2003 dans la seule filière Gestion Fiscale. En 2010, comme nous l'avons dit précédemment, c'est encore un nombre faramineux d'emplois qui disparaissent de manière dogmatique : 25 dans la filière gestion fiscale et 22 dans la filière gestion publique.

Pour mémoire, nous vous rappelons, que dans la Seine-Saint Denis, vous allez supprimer :

- Dans la filière fiscale : 35 agents de catégorie C avec transformation/création de 6 emplois de catégorie B et 4 emplois de catégorie A

Le constat est sans appel ! « On ne peut durablement faire toujours plus avec moins ! ».

Les chiffres et la sémantique ont toute leur importance dans un contexte où tout doit être minimisé voire idéalisé pour faire passer la pilule.

Les formulations « fléchage » et « efficience » que vous considérez comme des gains de productivité, sont autant de barbarismes qui ne dissimulent plus la violence des attaques portées au service public en général et aux agents des impôts en particulier. :

Les nouvelles technologies devraient apporter un appui certain et pourraient effectivement concourir à alléger certains travaux de saisie notamment, mais elles créent également de nouvelles tâches (gestion de masse, listes de recoupement et d'anomalies par exemple). Mais surtout en matière d'accueil du public, l'administration en ligne pourtant supposée améliorer les gains de productivité, ne se substitue pas à l'accueil traditionnel « physique », au contraire, elle s'y ajoute. Car si le nombre de télédéclarants est en hausse, celui des réceptions de contribuables et d'appels téléphoniques l'est également (10 à 15 % de hausse en moyenne ces dernières années).

La promotion du concept d'administration de service et la complexité croissante de la législation fiscale expliquent pour une large part cette hausse. Elle montre que l'on peut difficilement tabler sur un effet de vases communicants entre montée de l'administration en ligne et recul de l'administration humaine dont le besoin est toujours vivace.

Vous ne manquerez pas de nous rétorquer que vos indicateurs sont au vert, pourtant nous continuons d'en contester la pertinence.

## TRANSFERTS D'EMPLOIS ET REQUALIFICATIONS

Ces termes, assez explicites, devraient avoir pour corollaire une adéquation des effectifs aux missions. Curieusement, et de manière quasi convenue, ils ne sont utilisés que pour justifier des réductions d'effectifs dans certains services.

Nous aurions aimé que vous vous interrogiez sur les missions que l'on ne peut plus accomplir dans certains services faute de temps et de moyens.

Le service public de proximité (petites trésoreries) va encore pâtir de cette politique aveugle de restriction.

Nous réfutons, à cet égard, le dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, au motif que la rigueur conduise nos politiques à affirmer « qu'on ne peut pas, en matière de service public, augmenter sans cesse les moyens ».

On ne peut pas davantage, les diminuer indéfiniment et pourtant les annonces gouvernementales tendent exclusivement vers cette finalité libérale : « moins d'état, moins d'impôts, moins de fonctionnaires ».

Rappelons à cet égard, que la DGFIP, toujours exemplaire et volontaire, affiche un taux de non remplacement des départs à la retraite de plus de 65 % soit près de 2 emplois sur 3 au lieu d'un sur deux !

## EFFICIENCE

Sans doute la plus belle découverte de nos élites bien pensantes en matière de réforme de l'Etat.

Elle n'a, dans les faits, qu'une traduction : « Déficience » d'emplois !

Se réfugiant derrière la LOLF, l'efficacité « machine infernale à broyer des emplois » sévit désormais dans toutes les Directions, qu'elles dégagent ou pas des gains de productivité !

Ainsi au nom de ce précieux principe d'efficacité, toutes les directions sont classées dans l'une des deux catégories suivantes :

- Les bonnes qui ont démontré qu'elles font mieux que les autres, avec les moyens accordés... mais qui peuvent encore mieux faire demain... d'où la nécessité de réduire encore leurs moyens !
- Les mauvaises qui n'ont pas été assez efficaces compte tenu des moyens dont elles disposaient... et dont il faut par conséquent supprimer les emplois insuffisamment mis à profit !!!

L'efficacité sera toujours combattue comme source d'affaiblissement du Service Public, d'abandon de missions et de simplifications aggravant les injustices fiscales.

Les suppressions d'emplois conduisent à toujours moins de technicité pour les agents, à toujours plus de polyvalence, à toujours moins de garantie de gestion, à toujours plus de flexibilité dans un contexte de pénurie d'emplois dont l'acuité se mesure au malaise désormais permanent des agents des Impôts, du Trésor, des fonctionnaires en général.

Et pourtant, dans un contexte international de crise, où l'Etat redevient subitement providentiel, pour sauver notamment le système bancaire de la faillite, l'emploi public a un sens.

Quant à la DGFIP, exemplaire en toute circonstance, elle ne le sera pas au titre des économies réalisées en terme de masse salariale. La réforme conduisant, alors que toutes les catégories participent aux suppressions de postes (A, B et C confondus), à en préserver une : celle des A+ qui voit au titre du PLF 2010 son nombre croître de + 187 cadres.

Ainsi en dix années, la catégorie C aura connu une diminution drastique de ces effectifs.

Le profond malaise et les suppressions d'emplois que vous nous annoncez ne vont qu'amplifier et accélérer la faillite d'un système qui a oublié l'humain.

Sans la cheville ouvrière de la DGFIP, que deviendra cette armée mexicaine que l'on déploie pour s'assurer d'une loyauté indéfectible ?

Dans certains services, le contentieux/gracieux a progressé de façon exponentielle ; dans certaines résidences le service de l'accueil est au bord de l'implosion et les conditions de réception peu propices à la confidentialité...

Les agents, stoïquement, essayent de pallier à la pénurie d'effectifs, car comme chacun le sait, les agents des finances ont un sens viscéral du service public. Vous jouez avec leur conscience professionnelle ! Pour combien de temps seront-ils encore en mesure de faire face aux réformes de structures incessantes, aux logiciels capricieux, à une évolution permanente de la fiscalité et de la jurisprudence, aux stress quotidiens d'un environnement administratif, basés essentiellement sur des indicateurs dont nul ne peut s'affranchir ni comprendre. Preuve nous en est donnée dans les documents que vous nous avez remis.

Ignorer le mal être des agents, le manque de reconnaissance pécuniaire de leur technicité sans cesse accrue, les infantiliser par un management anxiogène, serait une erreur explosive. Les risques psychosociaux n'existent pas que dans l'imagination des syndicalistes. Les études menées dans les différents ministères sont édifiantes !

Tout comme l'USSTS93, les agents ne sont pas dupes ! La fusion a accentué la fracture entre l'encadrement supérieur et les autres agents A, B et C, fracture accentuée par la revalorisation pécuniaire de certains et la stagnation d'autres.

Avec votre logique de suppression d'emplois, vous évitez, avec soin, de prendre en compte toutes les nouvelles tâches qui existent les services.

En réaction, c'est légitime et le ras le bol et la colère qui s'expriment, puis viendra naturellement une certaine démotivation car en premier lieu ce sont tous les agents qui souffrent dans les services.

Jusqu'à 40 % de charge dans les services avec 1 € par jour de plus sur les feuilles de paie sauf pour les cadres supérieurs. « Travailler plus pour gagner moins » avec des conditions de travail déplorables, il y en a assez !

Malgré les promesses de M. PARINI, de ne pas appliquer la loi sur la mobilité, de maintien des statuts et des garanties demeurent des exigences des agents de la Seine-Saint Denis. Ils refusent ces promesses illusoire, et exigent des garanties inscrites dans les statuts fusionnés.

L'Union SNUI SUD TRESOR Solidaires exige le retour à des créations d'emploi, la pause dans les réformes, l'analyse des charges et la mise en adéquation des moyens.

L'Union SNUI SUD TRESOR Solidaires revendique le maintien des statuts particuliers et de toutes les garanties dans les textes et dans les faits.

L'Union SNUI SUD TRESOR Solidaires exige le retrait de la rémunération au mérite, et revendique une revalorisation générale des salaires des agents par un rattrapage significatif de la valeur d'indice et une revalorisation des grilles indiciaires.

L'Union SNUI SUD TRESOR Solidaires exige le retrait de loi sur la mobilité.

Mesdames et Messieurs de la parité administrative, en votant favorablement à ce projet, vous allez cautionner les suppressions et participer à la dégradation du service public de qualité et de proximité, des conditions de travail et d'exercice des missions.

Pour l'Union SNUI SUD Trésor Solidaires, votre responsabilité est engagée même si les décisions relèvent de la Direction Générale et du Ministre.

Ce CTPD nous interpelle, et vous nous présentez une situation des emplois au 1<sup>er</sup> septembre 2010, alors que la DSF n'existera plus et que la DDFiP n'existe pas encore.

Nous nous interrogeons donc sur la régularité de ce CTPD. Nous ne cautionnons pas votre politique de suppressions d'emplois.